



Bruxelles, le 20 mai 2005

BACKGROUND ¹

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES et RELATIONS EXTÉRIEURES

Bruxelles, les 23 et 24 mai 2005

*Le Conseil sera précédé, le dimanche 22 mai à 18h30, par une réunion ministérielle informelle ("conclave") consacrée à la préparation du **cadre budgétaire** de l'Union européenne pour la période 2007-13. Le centre de presse sera ouvert à partir de 17 heures. La Présidence ne prévoit pas de faire une conférence de presse.*

*Le lundi 23 mai à 9 heures, le Conseil débutera par un volet consacré à la **Politique européenne de sécurité et de défense** - capacités militaires, réponse rapide, Agence européenne de défense, opérations - en présence des ministres de la défense.*

*Le Conseil poursuivra ses travaux par une session sur les affaires générales, consacrée à la préparation de la réunion du **Conseil européen** des 16 et 17 juin prochains.*

*Il reviendra ensuite aux relations extérieures pour discuter de la coopération **euro-méditerranéenne**, de la situation au **Moyen-Orient** (lors du déjeuner), au **Soudan** et en **Ouzbékistan** ainsi que du suivi du plan d'action mis en place afin d'aider les régions touchées par le séisme et le **raz-de-marée** de décembre dernier dans l'Océan Indien.*

*Enfin, il conclura ses travaux, le mardi 24 mai, par une série de points relevant de la **coopération au développement** : préparation du sommet de septembre qui fera le point sur les **objectifs du millénaire** fixés en 2000 par les Nations Unies ; lutte contre les **maladies infectieuses** ; révision de la **déclaration de 2000** sur la coopération au développement.*

La présidence du Conseil tiendra des conférences de presse au cours et à la fin des travaux.

*
* *

*Une réunion du **Comité directeur de l'Agence européenne de défense** au niveau des ministres de la défense des Etats membres participants aura lieu lundi à 11h.00 en marge du Conseil.*

¹ Cette note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Cadre financier 2007-13

La présidence présentera, lors d'une réunion informelle ("conclave") le dimanche 23 mai, une nouvelle version révisée de son cadre de négociation ("negotiating box") visant à faciliter la préparation du cadre financier prévu pour le budget de l'UE durant la période 2007-13. Les ministres auront un échange de vues sur la base de ce cadre de négociation (*doc. 9065/05*).

L'objectif de la présidence est de permettre au Conseil européen de parvenir à un accord politique lors de sa réunion des 16 et 17 juin prochains. Pour ce faire, elle se propose d'ajuster une dernière fois le cadre de négociation à la lumière de l'évolution des travaux.

Le cadre financier est établi en vertu d'une décision commune de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Sur la base de propositions de la Commission, le Conseil européen doit parvenir à un accord sur lequel se fonderont les négociations sur l'accord interinstitutionnel.

Deux éléments du nouveau cadre financier ont déjà été définis:

- le plafond des ressources propres de l'UE, à savoir des paiements effectués chaque année par les Etats membres en faveur du budget de l'UE, restera inchangé par rapport au plafond de 1,24% du Revenu National Brut de l'UE en vigueur au titre du cadre financier 2000-06. Cela a été convenu par le Conseil européen en décembre dernier.
- les dépenses au titre de la Politique Agricole Commune, telles que fixées par le Conseil européen en octobre 2002, seront prorogées jusqu'en 2013 à leurs niveaux de 2006.

Pour mémoire, les propositions faites par la Commission en juillet 2004, prévoient :

- *un total de 1025 milliards d'euros en crédits d'engagement² pour la période 2007-13, soit un niveau moyen de 1,24% du RNB de l'UE (le niveau moyen au titre du cadre financier actuel étant de 1,31%);*
- *un total de 929 milliards d'euros en crédits de paiement, soit un niveau moyen de 1,13% du RNB de l'UE (le niveau moyen au titre du cadre financier actuel étant de 1,09%).*

Elles prévoient la répartition suivante entre rubriques de dépenses :

- *13% pour la compétitivité (rubrique 1a);*
- *33% pour la politique de cohésion (rubrique 1b);*
- *39,5% pour l'agriculture, le développement rural, la pêche et l'environnement (rubrique 2);*
- *9,3% pour les politiques externes (rubrique 3);*
- *2,4% pour le citoyenneté et les affaires intérieures (rubrique 4);*
- *2,8% pour les dépenses administratives (rubrique 5), à l'exclusion des coûts de gestion de chaque politique qui sont inclus au titre du montant proposé pour chaque autre rubrique.*

² Les crédits d'engagement sont des montants de dépenses autorisés qui peuvent être libérés à condition que les conditions prévues soient respectées. Les crédits de paiement représentent des montants réellement dépensés. Les différences entre crédits d'engagement et crédits de paiements dans un budget annuel résultent du fait que les programmes et les projets de profil multiannuel sont normalement engagés au cours de l'année où leur lancement est décidé et payés au cours des années suivantes au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Pour ce qui concerne le volet recettes, la Commission prévoit:

- *une réforme du système actuel des ressources propres de l'UE. La Commission suggère que soit introduit en 2014 un nouveau système fondé sur la taxation de l'énergie, les recettes TVA ou une taxe sur le revenu des entreprises. Le nouveau système serait neutre en termes tant des niveaux fiscaux que des niveaux de financement budgétaire.*
- *l'introduction d'un mécanisme visant à corriger la charge budgétaire excessive sur les contributions d'Etats membres individuels. Le nouveau mécanisme serait basé sur la décision prise par le Conseil européen à Fontainebleau en 1984 qui avait permis l'introduction du rabais en faveur du Royaume-Uni, qui à l'époque avait une richesse par habitant bien inférieure à la moyenne de l'UE.*

Le mécanisme s'appliquerait lorsque les contributions d'un Etat membre dépassent 0,35% de son PNB, en permettant un remboursement à un taux maximum de 66% de la partie dépassant le seuil de 0,35%, pour un maximum annuel de 7,5 milliards d'euros. Tous les Etats membres participeraient au financement du mécanisme, sur la base de leur part relative du PNB de l'UE, et des mesures transitoires seraient accordées sur une période de quatre ans en faveur du Royaume-Uni et d'autres Etats membres.

Préparation du Conseil européen de juin

Le Conseil examinera un projet d'ordre du jour annoté préparé par la présidence en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 16 et 17 juin prochains. (doc. 8768/05).

Le projet d'ordre du jour annoté énumère les principales questions que le Conseil européen doit aborder, à savoir:

- Cadre financier pour le budget de l'UE durant la période 2007-13;
- Pacte de stabilité et de croissance, stratégie de réformes économiques, développement durable;
- Justice et affaires intérieures (notamment terrorisme);
- Elargissement de l'UE;
- Relations extérieures.

Le Conseil préparera la réunion de manière plus détaillée lors de sa session des 13 et 14 juin prochains. Les différentes formations du Conseil examineront les points les concernant entre-temps et la présidence s'appuiera sur ces travaux lorsqu'elle élaborera le projet de conclusions du Conseil européen.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Politique européenne de sécurité et de défense

Le Conseil comportera un important volet sécurité et défense, en présence des ministres de la défense, qui participent aux réunions du Conseil Affaires générales et Relations extérieures une fois par semestre.

Une réunion ministérielle du Comité directeur de l'Agence européenne de défense présidée par le Haut Représentant Javier Solana aura lieu en marge de la session du Conseil.

Le Conseil devrait adopter des conclusions portant sur une vaste palette de questions relatives à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), y compris les capacités militaires, la réponse rapide, l'Agence européenne de défense et les opérations de gestion de crise.

Capacités militaires - Le Conseil devrait approuver un catalogue des besoins reprenant les résultats des travaux menés à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre de l'"objectif global 2010". Ce catalogue aborde des hypothèses de planification stratégique, des scénarios illustratifs et une liste initiale des capacités requises pour satisfaire aux ambitions fixées dans ce cadre.

Le Conseil devrait également prendre note d'un rapport sur l'avancement des travaux en matière de capacités militaires élaboré conformément au mécanisme de développement des capacités de l'UE, ainsi que d'un tableau sur l'amélioration de ces capacités permettant de suivre les progrès effectués dans le cadre du Plan d'action européen sur les capacités (PAEC), tableau dont un aperçu sera destiné à informer le public et la presse.

Le Conseil devrait enfin approuver un rapport d'évaluation du PAEC, dont les travaux devraient désormais migrer vers un nouveau processus plus intégré aux fonctions et aux tâches de l'Agence européenne de défense.

Réponse rapide - Le Conseil devrait prendre note des résultats encourageants d'une conférence de coordination des groupements tactiques ("battlegroups") tenue le 11 mai.

Le Conseil devrait également approuver des recommandations élaborées sur la base d'un rapport du Haut représentant Javier Solana et visant à s'assurer que le processus de prise de décision et de planification de l'UE pourra être conduit dans un délai de cinq jours entre l'approbation du concept de gestion de crise par le Conseil et la décision de lancer une opération, notamment pour les opérations impliquant des groupements tactiques.

Agence européenne de défense - Le Conseil devrait saluer le premier rapport sur les activités menées par l'Agence, présenté par le chef de l'Agence, le HR Solana. Il devrait encourager l'Agence à poursuivre la mise en œuvre de son programme de travail 2005, en soulignant l'importance des quatre projets phare qui ont été lancés par l'Agence dans ses quatre domaines de travail fonctionnels, projets qui concernent respectivement le commandement, le contrôle et les communications (C3), les drones, les véhicules blindés de combat et le marché européen des équipements de défense.

Le Conseil devrait également accueillir avec satisfaction le plan d'action adopté par le Comité directeur de l'Agence en vue de la réalisation d'un marché européen des équipements de défense et saluer les progrès réalisés s'agissant de la reprise des activités pertinentes du Groupe armement de l'Europe occidentale et de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale.

Opérations - Le Conseil devrait décider de lancer le 8 juin 2005 une mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (RDC) - "EUSEC RD Congo" - à l'invitation du Président de la RDC.

En étroite coopération et coordination avec les autres acteurs de la communauté internationale, cette mission visera à apporter un soutien concret aux autorités de la RDC compétentes en matière de sécurité dans leur effort d'intégration de l'armée, en veillant à promouvoir des politiques compatibles avec les droits de l'homme et le droit international humanitaire, les normes démocratiques et les principes de bonne gestion des affaires publiques, de transparence et de respect de l'Etat de droit.

Cette mission, qui est une première en son genre, constitue un exemple concret de soutien apporté à la paix et à la sécurité en Afrique dans le cadre de la PESD. Elle interviendra en complément de la mission de police EUPOL Kinshasa pour renforcer les efforts que la Commission et les Etats membres entreprennent déjà dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité en RDC.

Le Conseil devrait également se féliciter de l'action de l'opération ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, qui s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de l'UE à l'égard de ce pays et qui a fait la preuve de son efficacité depuis son lancement le 2 décembre 2004, ce qui constituera une bonne base pour le premier examen semestriel de l'opération.

Coopération euro-méditerranéenne

Le Conseil prendra note de l'état de préparation de la 7ème conférence ministérielle "EUROMED", prévue les 30 et 31 mai prochains à Luxembourg.

La réunion sera l'occasion pour les ministres d'évaluer les progrès obtenus jusqu'à présent et de discuter des orientations pour l'avenir, en vue d'un sommet extraordinaire qui se tiendra à Barcelone les 27 et 28 novembre prochains pour célébrer le 10ème anniversaire du partenariat EUROMED.

La déclaration de Barcelone de novembre 1995 constitue un moment décisif dans les relations entre l'Union européenne et ses voisins sur les rives méridionale et orientale de la Méditerranée, avec l'établissement d'objectifs à moyen et à long terme et l'encadrement du dialogue et de la coopération.

Un réexamen du partenariat sera entamé en vue de dégager des orientations à fixer pour l'avenir en ce qui concerne :

- la gouvernance, la démocratie et la stabilité ;
- la réforme économique et le développement durable ;
- les échanges dans les domaines socio-culturel et de l'éducation ;
- la justice, la sécurité et la liberté, y compris les questions de migration et d'intégration sociale.

Moyen-Orient

Les ministres, lors de leur déjeuner, examineront :

- les développements relatifs au processus de paix au **Proche-Orient**, notamment après la réunion du Quartette le 9 mai dernier à Moscou ;
- la situation en **Irak** (la Présidence devrait fournir des informations sur la perspective d'une conférence internationale sur l'Irak) ;
- les développements dans le processus de négociations entre les Européens (E3+/EU) et l'**Iran** sur le programme nucléaire iranien, à la veille d'une réunion ministérielle sur ce sujet.

Soudan

Le Conseil abordera la situation au Soudan et devrait, à l'issue de ses discussions, adopter des conclusions portant notamment sur les points suivants :

- la mise en oeuvre de l'Accord global de paix entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) ;

- la nécessité d'une pleine coopération de toutes les parties au Soudan avec les Nations Unies, ainsi qu'avec la Cour pénale internationale (CPI) dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1590, 1591 et 1593, qui constituent des éléments clés pour l'engagement de la communauté internationale ;
- l'éventualité de mesures supplémentaires appropriées de l'UE contre les responsables des violations de toutes les parties du conflit, en fonction de l'évolution de la situation, ce qui pourrait inclure des sanctions ciblées ;
- la situation au Darfour et la préoccupation de l'UE face à la poursuite des violences contre les populations civiles. La nécessité que les parties belligérantes au Darfour s'engagent pleinement dans la recherche d'une solution pacifique du conflit ;
- le renforcement du partenariat de l'UE avec l'Union africaine (UA), meilleure façon de contribuer à l'amélioration de la sécurité au Darfour et, suite à la décision de l'UA d'augmenter les effectifs militaires et civils de la mission AMIS, la disposition de l'UE à apporter tout le soutien possible aux efforts militaires, policiers et civils, en fonction des demandes présentées par l'UA ;
- les travaux en cours au sein des instances compétentes du Conseil concernant les différentes modalités d'un tel soutien, et la nécessité dans ce contexte de mener des consultations avec les autres acteurs de la communauté internationale, notamment les Nations Unies, l'OTAN, les Etats Unis et le Canada, qui contribuent au soutien de l'UA pour sa mission au Soudan.

Burundi

Le Conseil devrait également aborder la situation au Burundi.

Ouzbékistan

Le Conseil devrait aborder la situation dans l'Est de l'Ouzbékistan à la lumière des récents événements. Il devrait adopter des conclusions à ce sujet.

Suivi du plan d'action sur le séisme et le raz-de-marée dans l'Océan Indien

Le Conseil fera le point sur le suivi du plan d'action lancé en faveur des régions touchées par le séisme et le raz-de-marée du 26 décembre dernier dans l'Océan Indien, à la lumière d'une note préparée par la présidence (8961/05).

Le plan d'action, qui vise à coordonner les initiatives prises par l'UE et les Etats membres à la suite de la catastrophe, comprend les actions suivantes:

- mobilisation des moyens financiers ;
- renforcement de l'action en cours sur le terrain ;
- reconstruction et les mesures d'accompagnement à moyen terme ;
- renforcement des capacités de réaction de l'Union, y compris moyens militaires, protection civile et coopération consulaire ;
- prévention.

Le Conseil devrait revenir sur le suivi du plan d'action lors d'une prochaine session.

Les engagements de l'Union (budget communautaire) et de ses Etats membres en matière d'aide humanitaire et de reconstruction suite au tsunami s'élèvent à quelques 2,24 milliards d'euros.

Coopération au développement

▪ Objectifs du millénaire

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la contribution de l'UE en vue du sommet des Nations Unies prévu à New York en septembre prochain concernant l'évaluation des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs de développement du millénaire fixés en 2000.

Le Conseil européen, lors de sa réunion des 22 et 23 mars derniers, avait souligné l'intention de l'UE de jouer un rôle majeur dans la préparation du sommet afin que l'exercice aboutisse à la formulation de réponses communes aux grands problèmes du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Il avait souligné l'importance particulière de renforcer le soutien de l'UE à l'Afrique.

Le projet de conclusions du Conseil examine les réponses à fournir en ce qui concerne le volume de l'aide au développement, les sources de financement et la réduction des niveaux d'endettement des pays en développement.

Ces questions ont été examinées également par les ministres de Finances lors d'une réunion informelle à Luxembourg le 14 mai dernier.

▪ Maladies infectieuses

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur un programme d'action de l'UE proposé par la Commission pour lutter contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose pour la période 2007-11, dans le contexte des objectifs de développement du millénaire fixés par les Nations Unies.

Le projet de conclusions invite les Etats membres et la Commission à assurer, avec d'autres donateurs, un financement adéquat à long terme pour la mise en œuvre du programme d'action. Il encourage les Etats membres et la Commission à continuer à s'engager pour le financement du fonds mondial pour lutter contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose.

▪ Déclaration sur la coopération au développement

Le Conseil se penchera sur la révision de la déclaration de novembre 2000 sur la coopération au développement.
